

Veille d'information du CCAS de Marseille

ACTION SOCIALE - POLITIQUES PUBLIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

L'évaluation des politiques publiques comparée France - International

France Stratégie vient de publier une **étude comparative de l'évaluation des politiques publiques au sein de six pays dont la France**. Si du retard reste à combler, il convient de l'évaluer vis-à-vis des champions du secteur, à savoir : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Suède et Allemagne. Il apparaît qu'il **n'existe pas de modèle mais plutôt une volonté de bonne utilisation des deniers publics** qui doit guider la démarche.

[" Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger - Analyse comparée des pratiques dans six pays, France Stratégie ", 19 décembre 2019](#)

RAMSES veille sur l'action sociale

Réguler et Accompagner la **Masse Salariale** et réguler l'Emploi du Secteur social et médico-social. La vocation de **RAMSES** est de construire des « *indicateurs agrégés permettant de **piloter les effectifs et la masse salariale des établissements sociaux et médico-sociaux*** ». Et vraisemblablement d'évaluer l'utilisation des deniers publics ?

[Arrêté du 6 décembre 2019 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel destiné à réguler et accompagner la masse salariale et l'emploi du secteur social et médico-social, dénommé « RAMSES », JO du 15 février 2020 texte n° 3](#)

COHESION SOCIALE - HABITAT - LOGEMENT - PATRIMOINE - URBANISME

Habitat et santé mentale

L'association InCittà organise une journée d'échanges « **Visions de l'habiter** » le **3 avril 2020 de 9h00 à 17h00** à **Entre les murs** (Marseille 13005). La rencontre portera sur **les modalités de l'habiter et de la santé mentale**. Elle suit un cycle de conférences déjà très documentées sur le thème et animées par l'association.

Inscription obligatoire gratuite (nombre de places limité) : confsantementale.incitta@gmail.com

DISPOSITIFS DE SOLIDARITE ET SOCIAUX

Cultivons-nous ensemble !

Le Centre Ressources Illettrisme de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réunit quatre groupes de travail à Marseille, Nice, Avignon et Toulon pour réfléchir **en quoi les pratiques artistiques et les sorties culturelles favorisent l'accès aux compétences de base des personnes éloignées de la maîtrise de la langue** (écrite et orale). **Les professionnels de l'accompagnement social** (Pôle emploi, mission locale, PLIE, CCAS...) **sont invités à s'inscrire**. Les intervenants proviennent de la formation, ateliers d'écriture, conte, poésie, BD, lecture publique, patrimoine, spectacle vivant...

[" Favoriser l'accès aux compétences de base des personnes éloignées de la maîtrise de la langue \(écrite et orale\) par des pratiques artistiques et des sorties culturelles ", Cri Paca](#)

La boîte à question de la domiciliation par la DGCS

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) [publie une « FAQ » \(Foire Aux Questions\)](#) pour apporter quelques réponses aux organismes gestionnaires de la domiciliation des personnes sans domicile stable. Ce document se propose ainsi de répondre à des questions qui se posent fréquemment à ces organismes. On y retrouvera ainsi des **positions assumées par les autorités gouvernementales**, la DGCS dépendant du ministère des solidarités et de la santé.

["Domiciliation : la foire aux questions de la DGCS", unccas.org, 6 février 2020](#)

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Un nouveau préfet de police à Marseille

À compter du **24 février 2020**, **Emmanuel Barbe**, magistrat et actuellement **délégué interministériel à la sécurité routière**, devient préfet de police des Bouches-du-Rhône. Il remplace à cette fonction **Olivier de Mazières**

[Décret du 5 février 2020 portant nomination du préfet de police des Bouches-du-Rhône, JO du 6 février 2020, texte n° 78](#)

La Cnil rappelle l'obligation de désigner un délégué à la protection des données dans les structures publiques

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) lance une campagne visant à rappeler que la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) ou Data protection officer (DPO) est obligatoire. La Cnil vise notamment les CCAS, ce qui peut se comprendre au vu de la **sensibilité des données traitées**. La Cnil rappelle en outre les trois missions du DPO. **Un dernier effort pédagogique avant les éventuels premiers contrôles et sanctions ?**

[" Désigner un délégué à la protection des données dans une collectivité ", Cnil, 7 février 2020](#)

État des lieux de la juridiction administrative

Le Conseil d'État vient de publier les **chiffres clefs de la juridiction administrative arrêtés au 31 décembre 2019**. Si le nombre d'affaires portées devant les Cours administratives d'appel et le Conseil d'État sont en augmentation, la durée prévisible moyenne pour obtenir un jugement est en forte baisse sur 10 ans (respectivement -13,7% et -35%). Un cliché intéressant de la situation de la juridiction administrative.

[" Le Conseil d'État et la juridiction administrative, chiffres clefs 2019 ", Conseil d'État, 1er février 2020](#)

Renouvellement des conseils d'administration des CCAS et CIAS : les premières étapes

À l'issue des élections des 15 et 22 mars 2020, le conseil municipal doit se réunir [au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche pour élire le maire](#), qui devient, de droit, président du conseil d'administration du CCAS. Il est dès lors possible que le président donne délégation de signature au directeur général du CCAS dans les domaines où les délégations sont nécessaires pour permettre à l'institution de fonctionner durant la période transitoire. Dès que possible, **le conseil municipal délibère pour fixer le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS**. Le conseil municipal doit également **élire en son sein ses représentants au conseil d'administration**. Il s'agit d'une élection à bulletins secrets, au scrutin de liste, chaque groupe au sein du conseil municipal pouvant présenter une liste. La présentation des listes est particulièrement importante pour que, en cas de démission d'un administrateur élu en cours de mandat, son remplaçant puisse être désigné sur la liste du même groupe sans devoir provoquer une nouvelle élection. Les représentants sont élus à la proportionnelle au plus fort reste.

[Code de l'action sociale et des familles, articles R. 123-7 à R. 123-9, Légifrance](#)

MENAGES - FAMILLES

L'état du mariage en France

234 700 en 2018, le nombre des mariages en France a peu varié en 1 an mais il **réduit** depuis le début du XXI^e siècle. Les mariages de personnes de même sexe apparaît assez stable (7 000 couples par an depuis 2013). Souvent encore, les mariages sont célébrés dans les départements de naissance des époux (42 % des mariés de 2018) et plus exceptionnellement dans les communes de naissance (8 %). Les proportions sont supérieures dans le nord et l'est de la France, et dans les DOM.

79,5 % des personnes se marient dans leur commune de résidence, et spécialement les plus âgées, celles de nationalité étrangère, les couples de même sexe et les veufs.

[Papon S., « En 2018, quatre personnes sur dix se marient dans le département où elles sont nées », Insee Focus n° 183, 11 février 2020](#)



Un guide de l'INRS pour le nettoyage des locaux professionnels

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a publié récemment un **guide relatif à la propreté des locaux de travail**. Il permet de réaliser un point sur les outils et produits à utiliser, ainsi que les mesures de prévention à suivre. Ce guide rappelle en outre à quoi sert le nettoyage afin de mieux en comprendre les **objectifs**.

[" Nettoyage des locaux de travail. Que faire ? ", Davis C., INRS, novembre 2019](#)



Constats de mauvaise santé des séniors en établissements pour personnes âgées

À l'appui d'une enquête sur les résidents en établissement pour personnes âgées autonomes ou dépendantes comparés aux personnes de plus de 75 ans à domicile, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques montre que **les premiers présentent un état de santé physique et psychologique ainsi que des relations sociales bien plus dégradés que les seconds**. La cause principale à cette situation réside dans **la fonction de dernier recours que jouent ces institutions**. Les personnes y arrivent quand elles sont parvenues au point où rester chez elles n'est plus possible (veuvage, maladie, perte d'autonomie, etc.).

[Abdoul-Carime S., " Un tiers des personnes âgées vivant en établissement sont dans un état psychologique dégradé ", Études & Résultats n° 1141, Drees, 31 janvier 2020](#)